

Modalités d'admission dans l'établissement (Sous-section 2 de la section 2 du chapitre II du titre premier du livre 1er de la 1ère partie du CSP)

21/05/2003

**PREMIÈRE PARTIE
PROTECTION GÉNÉRALE DE LA SANTÉ
LIVRE 1er
PROTECTION DES PERSONNES EN MATIÈRE DE SANTÉ**

**TITRE 1er
DROITS DES PERSONNES MALADES ET DES USAGERS DU SYSTÈME DE SANTÉ**

**Chapitre II
Personnes accueillies dans les établissements de santé
Section 2
Dispositions particulières aux établissements publics de santé**

Sous-section 2 : Modalités d'admission dans l'établissement
Paragraphe 1 : Dispositions générales

Paragraphe 2 : Dispositions particulières

1. Bénéficiaires des différents régimes de sécurité sociale, de l'aide médicale et de l'article L. 115 du code des pensions
2. Femmes enceintes
3. Militaires
4. Détenus
5. Mineurs
6. Majeurs légalement protégés
7. Toxicomanes